



## REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

**Le 30 mai 2024**

**Le Conseil de la Communauté de Communes Fier et Ussès, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Sillingy, à 19h00 sous la présidence de M. Henri CARELLI.**

**Date de convocation du Conseil de Communauté : 24 mai 2024**

**Nombre de conseillers : en exercice 32 - présents 20 - votants 30.**

### **Présents :**

Pierre AGERON, Yolande BAUDIN, Carole BERNIGAUD, Thomas BIELOKOPYTOFF, Christian BOCQUET, Dominique BOUVET, Henri CARELLI, Rocco COLELLA, Elodie DONDIN, Fabienne DREME, Luc DUBOIS, Christophe GUITTON, Sylvie LE ROUX, Cécile LOUP FOREST, Séverine MUGNIER, Roland NEYROUD, Henri PERRIN, Maly SBAFFO, Yvan SONNERAT, Brigitte TERRIER

### **Procurations :**

Elisabeth BOIVIN à Thomas BIELOKOPYTOFF  
Jean-Pierre CHAMBARD à Cécile LOUP FOREST  
Roger DALLEVET à Pierre AGERON  
François DAVIET à Brigitte TERRIER  
Karine FALCONNAT à Carole BERNIGAUD  
Sophie FORNUTO à Luc DUBOIS  
Virginie FRANCOIS à Séverine MUGNIER  
Yves GUILLOTTE à Christian BOCQUET  
Philippe LANGANNE à Yvan SONNERAT  
Michel PASSETEMPS à Henri CARELLI

### **Excusés :**

Jacqueline CECCON  
Christiane MICHEL

**Secrétaire de séance :** Carole BERNIGAUD

### **N° 2024-55 : Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage de la CCFU à la commune de La Balme de Sillingy pour la réalisation d'un aménagement cyclable sur la Route de Dalmaz**

*Monsieur Pierre AGERON, Vice-président en charge de l'aménagement du territoire, rapporteur*

Par délibération n°2024-44 du 04/04/2024, la CCFU a défini le cadre d'intervention et de mise en œuvre du schéma directeur cyclable (SDC), selon le type d'itinéraire, sa hiérarchie dans le SDC, et son intégration ou non dans un aménagement routier plus global.

La commune de La Balme de Sillingy a informé la CCFU de son projet de sécurisation et de réaménagement de l'intersection entre la Route de Dalmaz et la Route de Choisy, comprenant notamment la réalisation d'un tronçon de voie verte.  
Cet aménagement cyclable est bien inscrit au Schéma Directeur Cyclable de la CCFU et identifié par la fiche tronçon n°66 comme appartenant au réseau d'intérêt communautaire.

Cet aménagement cyclable relève ainsi d'une maîtrise d'ouvrage de la CCFU, mais avec la possibilité de la transférer à la commune dans le cas d'un aménagement global, avec une prise en charge des coûts de travaux HT à hauteur de 80% à la charge de la CCFU.

Au regard du dossier déposé par la commune de La Balme de Sillingy, du respect des prescriptions du SDC et des préconisations techniques du CEREMA sur les caractéristiques des aménagement cyclables, la CCFU valide sa participation financière à la voie verte projetée et délègue sa maîtrise d'ouvrage à la commune.

Les modalités techniques et financières de cette opération sont détaillées dans la convention de délégation de maîtrise d'ouvrage ci-jointe.

Le budget prévisionnel de la voie verte est estimé à 105 204,30 € HT avec une participation de la CCFU à hauteur de 84 163,44 €.

Il est proposé au conseil communautaire :

- D'**autoriser** le Président à signer et à mettre en œuvre la convention de délégation de maîtrise

**Le conseil communautaire adopte à l'unanimité ces propositions.**

Le Président certifie le caractère exécutoire de la présente délibération.

**Le Président,  
Henri CARELLI**



**La secrétaire de séance,  
Carole BERNIGAUD**

A blue ink signature of Carole Bernigaud.